

Luxembourg, le 11 juillet 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Santé :

« En 2017, la modification de la composition du médicament LEVOTHYROX®, qui est incontournable pour les patients souffrant d'une hypothyroïdie, a provoqué des discussions enflammées, suite à l'apparition de nombreux effets secondaires indésirables chez les patients, dont notamment de la fatigue, des maux de tête, de l'insomnie, des vertiges, des douleurs articulaires et musculaires et de la chute de cheveux.

À l'époque, l'ancienne Ministre de la Santé a répondu à la question parlementaire n°3359 du 17 octobre 2017 que la nouvelle formule du LEVOTHYROX® n'était que commercialisée en France et que le médicament n'avait pas d'autorisation de mise sur le marché au Luxembourg.

Or, il nous revient que la nouvelle composition du médicament sera bientôt disponible sur le marché luxembourgeois, bien qu'une étude d'une équipe de scientifiques de l'université de Toulouse, publiée dans la revue « Clinical Pharmacokinetics » en avril 2019, ait montré qu'il existe une différence nette entre l'ancienne et la

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

nouvelle formule, les rendant non commutables et dès non interchangeables.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Santé :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que la nouvelle formule du LEVOTHYROX® sera prochainement commercialisée au Luxembourg ? Si oui, quand ?*
- Considérant les réactions des citoyens en France en 2017 et vu le nombre élevé de patients y recourant, Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas opportun d'informer, voire de sensibiliser les patients et les professionnels de santé sur la commercialisation de la nouvelle formule du LEVOTHYROX® en ce qui concerne une éventuelle adaptation du dosage du médicament ?*
- Est-ce que l'étude récente, mentionnée ci-dessus, pourrait avoir des conséquences pour la future distribution du médicament sous la nouvelle formule ?*
- Monsieur le Ministre, peut-il indiquer jusqu'à quand l'ancienne formule du LEVOTHYROX® sera encore disponible au Luxembourg ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

*Joëlle ELVINGER
Député*

*Gusty GRAAS
Député*